

N/REF : 31/03/2026 10H46 C:026017 I:33298
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Mardi 31/03/2026 a 10H46

EUROFINS LABAZUR Rhône-Alpes

**3 RUE JEAN JAURES
38610 GIERES**

IMMEUBLE : EUROFINS LABAZUR
3 RUE JEAN JAURES
Laboratoire d'analyse
38610 GIERES

St Martin-H, le 07 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 JAURES LABORATOIRE EUROFINS GIERES
M BLOT 06 82 97 88 94
PREVOIR DE RENTRER DANS LA COURSIVE DE L IMMEUBLE

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DE L INSTALLATION

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 31/03/2026 A 15H15
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
PREVOIR INTERVENTION AU POIDS LOURDS

LE 07/04/2026 A 12H45:
INTERVENTION DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
RECHERCHE DU RÉSEAU
DU REGARD SUR LA PELOUSE CELUI-CI SE JETE DANS LE REGARD SYPHOIDE APRES
LE PORTAIL DU 5 (MAJESTIC DOG)
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE LA CANALISATION
POMPAGE ET NETTOYAGE DU REGARD SUR LA PELOUSE
CURAGE DE L'ARRIVÉE JUSQU'A EN DESSOUS DU BÂTIMENT
CONTRÔLE BON ÉCOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 31/03	1	174,79	262,18
3,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 07/04	2	174,79	568,06
TOTAL H.T.				830,24
T.V.A. a 10,00%				83,02
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>913,26</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN